



# BAREME D'HONORAIRES

A partir du 07/12/2022

*L'ensemble des honoraires sont exprimés en euros, montant TVA incluse*

## TRANSACTION

De 0 à 49 999€ -----	6000€ TTC
De 49 999€ à 99 999€ -----	8000€ TTC
De 99 999€ à 149 999€ -----	9 500€ TTC
De 150 000€ à 299 999€ -----	6% TTC
De 300 000€ à 699 999€ -----	5% TTC
700 000€ et + -----	4% TTC
Terrains -----	6 % TTC
Viagers -----	Barème sur valeur du bien
Estimations -----	Offertes

# LOCATION

Barème officiel des honoraires de location  
Loi ALUR : Décret 2014-890 du 1/08/2014

<b>Locaux d'habitation (baux vides ou meublés)</b>	<b>Honoraires TTC bailleur</b>	<b>Honoraires TTC locataire</b>
Entremise et négociation	60€	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8€ TTC / m2 en zone non tendue et 10€ TTC / m2 en zone tendue de surface habitable	8€ TTC / m2 en zone non tendue et 10€ TTC / m2 en zone tendue de surface habitable
Etat des lieux location	3€ TTC / m2 de surface habitable	3€ TTC / m2 de surface habitable

Les honoraires de location sont exigibles à l'entrée du locataire conformément à la loi ALUR.

<b>Locaux professionnels ou commerciaux</b>	<b>Honoraires HT bailleur</b>	<b>Honoraires HT locataire</b>
Honoraires de location	15 % HT des loyers annuels	15 % HT des loyers annuels
Rédaction ou renouvellement du bail	Sur devis (A partager entre le bailleur et le locataire)	
Estimation	300€ HT (déduits des honoraires dans le cadre de la vente)	
Etat des lieux	150€ HT	150€ HT

# GESTION LOCATIVE

Gestion locative ----- 6 % TTC  
Assurance GLI (sous réserve d'exigibilité) ----- 4 % TTC